

Informations de base	
2002/0811(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Europol: statut du personnel, directeurs et directeurs adjoints. Initiative Belgique, Pays Bas et Luxembourg Subject 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	DEPREZ Gérard (PPE-DE)	11/09/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2477	2002-12-19
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2455	2002-10-14
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2469	2002-12-19

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/06/2002	Publication de la proposition législative	09566/2002	Résumé
01/07/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/10/2002	Vote en commission		Résumé
08/10/2002	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0345/2002	
22/10/2002	Décision du Parlement	T5-0489/2002	Résumé
19/12/2002	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/12/2002	Fin de la procédure au Parlement		
31/01/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/0811(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique

Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/16413

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0345/2002	08/10/2002	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0489/2002 JO C 300 11.12.2003, p. 0024-0112 E	22/10/2002	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		09566/2002 JO C 161 05.07.2002, p. 0016	18/06/2002	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Acte non contraignant 52003XG0131(01) JO C 024 31.01.2003, p. 0001-0008 Résumé

Europol: statut du personnel, directeurs et directeurs adjoints. Initiative Belgique, Pays Bas et Luxembourg

2002/0811(CNS) - 19/12/2002 - Acte final

OBJECTIF : modifier le statut du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Acte du Conseil du 19 décembre 2002 modifiant le statut du personnel d'EUROPOL. CONTENU : l'Acte, proposé sur initiative de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, vise à modifier le statut de personnel d'EUROPOL. Les modifications visent pour l'essentiel à définir les procédures relatives à la nomination du directeur et des directeurs adjoints d'EUROPOL ainsi qu'à l'exercice d'autres pouvoirs à leur égard par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Les dispositions portent notamment sur les procédures de sélection, la cessation de fonctions y compris démission et licenciement, la mise à la retraite ou le retrait d'emploi dans l'intérêt d'EUROPOL, le régime disciplinaire et les voies de recours en cas de litige. ENTRÉE EN VIGUEUR : 20.12.2002.

Europol: statut du personnel, directeurs et directeurs adjoints. Initiative Belgique, Pays Bas et Luxembourg

2002/0811(CNS) - 22/10/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gérard DEPRez (PPE-DE, B), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 8 octobre 2002) et rejette l'initiative belge, hollandaise et luxembourgeoise visant à modifier le statut du personnel d'EUROPOL. Ce rejet se veut un acte politique. Pour le Parlement, en effet, l'Assemblée n'a été consultée que pour la forme, le projet d'initiative n'étant accompagné d'aucun exposé des motifs ni d'explication. En conséquence, bien que satisfaite du contenu même de l'initiative, la Plénière invite ces trois pays à retirer leur texte et appelle la Commission et/ou la Présidence à proposer une nouvelle initiative qui s'inscrive dans le cadre du dispositif proposé par la recommandation sur le développement futur d'EUROPOL et son intégration de plein droit dans le système institutionnel de l'Union européenne (voir la fiche de procédure CNS/2002/0804). Pour rappel, cette recommandation, adoptée à une très large majorité par le Parlement européen le 30 mai 2002, invite le Conseil à remplacer la Convention portant création d'un Office européen de police (Convention Europol) par une décision du Conseil. Une telle décision aurait pour effet qu'à l'avenir : - EUROPOL sorte du cadre de la simple coopération intergouvernementale pour être intégré dans le système communautaire ; - toutes les mesures d'exécution seraient arrêtées par le Conseil à la majorité qualifiée ; - les droits du Parlement européen seraient garantis avec la possibilité de recours devant la Cour de justice ; - le financement d'EUROPOL pourrait se faire, au moins pour partie, à charge du budget de l'UE ce qui renforcerait ipso facto le contrôle démocratique de ses activités. Or, à ce jour, le Conseil n'a donné aucune suite à cette recommandation.

Europol: statut du personnel, directeurs et directeurs adjoints. Initiative Belgique, Pays Bas et Luxembourg

2002/0811(CNS) - 18/06/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le statut du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la présente proposition, présentée sur la triple initiative de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg vise à prévoir une modification du statut de personnel d'EUROPOL. Les modifications proposées viseraient pour l'essentiel à définir les procédures relatives à la nomination du directeur et des directeurs adjoints d'EUROPOL ainsi qu'à l'exercice d'autres pouvoirs à leur égard par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Les dispositions portent notamment sur les procédures de sélection, la cessation de fonctions y compris démission et licenciement, le régime disciplinaire et les voies de recours en cas de litige.